

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL du 3 MARS 2020

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 février 2020 amène-t-il des observations ? Est-il adopté ?

1° - PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR SCOLARITÉ D'UN ENFANT EN CLASSE ULIS :

La Commune de Bonnétable accueille dans ses écoles publiques des enfants résidents des communes voisines et qui pour certaines disposent d'école. Ces enfants sont scolarisés s en classe ULIS (*accueil des élèves en situation de handicap dans une école ordinaire*).

La Commune demande une participation aux frais de scolarité de 530 €/enfant. Un enfant de Marolles-les-Braults est concerné.

(vote)

2° - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION R.S.P.M. :

La Retraite Sportive en Pays Marollais fête ses 10 ans en 2020.

Une semaine de sport sera organisée, vitrine des activités du 4 au 12 juin 2020 : *Découverte de la Country, Tennis, Section Multi-activités pour Seniors (SMS), Marche, Danse.*

L'Association souhaite obtenir une subvention exceptionnelle afin de parer aux dépenses (prévisions 5 000 €).

(vote)

3° - CONTRATS ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS :

Deux agents bénéficient jusqu'au 6 mars 2020 de contrats en remplacement de mi-temps thérapeutiques.

Les agents concernés par ces mi-temps thérapeutiques souhaitent pour l'un reprendre ses activités à plein temps, pour l'autre augmenter son temps de travail à 60 %.

L'organisation du temps scolaire ayant été planifiée pour l'année, nous demandons l'autorisation de signer deux contrats pour accroissement temporaire d'activités jusqu'au vendredi 3 juillet 2020.

↳ Un de 27 heures qui inclura le ménage de la mairie, de la bibliothèque, de l'école de musique et de l'école maternelle.

↳ Un de 19 h 50 pour le ménage de l'école élémentaire et le service à la cantine.

La situation sera revue dans le courant de l'été qui tiendra compte des différents changements sur l'organisation du temps scolaire.

(vote)

4° - **VOTE DES BUDGETS 2020** (COMMUNE – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT LE PETIT CLOS) :

Nous vous proposons de voter les 3 budgets avec des prévisions qui pourront si besoin être revues en cours d'année par des délibérations modificatives.

- Fiscalité et endettement (*annexe 1*)
- Budget Commune (*annexe 2*)
- Budget Assainissement (*annexe 3*)
- Budget Lotissement Le Petit Clos (*annexe 4*)

(vote)

5° - **BILAN C.C.A.S. 2019** :

SECOURS D'URGENCE (Électricité - Gaz - Eau - Bons alimentaires) ANNÉE 2019				
Electricité et Gaz	Eau	Bons alimentaires	Téléphone	Divers (cantine, Assurance, etc..)
137,34 €	264,45 €	50,00 €	184,34 €	229,40 €
337,08 €	137,06 €	50,00 €		329,85 €
410,60 €	167,24 €	19,74 €		120,00 €
257,50 €		30,00 €		
454,83 €		6,67 €		
282,78 €		49,71 €		
608,21 €		28,20 €		
886,59 €		6,50 €		
1 009,26 €		29,85 €		
363,92 €		28,56 €		
392,00 €		47,63 €		
886,50 €		49,42 €		
114,26 €		50,00 €		
		59,85 €		
6 140,87 €	568,75 €	506,13 €	184,34 €	679,25 €
dont 1000,76 € remboursables	dont 167,24 € remboursables			
soit : 5 140,11 €	soit : 401,51 €		863,59 €	
(+ 2 308,51 € par rapport à 2018)	(+ 190,69 € par rapport à 2018)	252,10 € par rapport à 2018	(- 752,42 € par rapport à 2018)	
Total des aides : 6 911,34 € (déduction faite des avances remboursables)				
Nombre de Familles : 23 dont 3 personnes âgées (en 2018 : 17 familles dont 1 personne âgée)				

6° - **QUESTIONS DIVERSES** :

⇒ Consignes de vote :

- Pièce d'identité **obligatoire** et cadre électorale dans la mesure du possible.
- Vote pour la liste complète : si ratures ou autres = bulletin nul

Le cheminement du bureau de vote **doit obligatoirement** être réalisé selon le plan joint en annexe (5)